

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 22 numéro 8

11 mai 2007

M e s s a g e d e l a p r é s i d e n t e

Le printemps est enfin arrivé. Nous avons eu quelques belles journées ensoleillées. C'est aussi la dernière étape avant les vacances scolaires. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) prépare un parcours important pour l'avenir des membres de notre syndicat.

En juin 2007, il y aura un premier Congrès. Il s'agit d'un Congrès de fondation où nous établirons la structure de notre fédération. À cette occasion, les statuts et règlements permanents et les orientations politiques de la Fédération seront adoptés. Le syndicat de l'enseignement de l'Outaouais sera représenté par vingt trois (23) personnes. Parmi notre délégation, il y aura des membres du conseil d'administration, des déléguées et délégués d'école et des membres des comités dont certains sont des membres de la base. Il est important pour le SEO de défendre les propos tenus par les enseignantes et enseignants de la région.

Un Congrès extraordinaire aura lieu en juin 2008 afin de finaliser les questions statutaires, mais surtout pour adopter les grandes orientations politiques de la Fédération qui guideront son action syndicale pour les prochaines années. Un processus de consultation sera déclenché tout au long de l'année scolaire 2007-2008 sur plusieurs sujets de fonds reliés au dossier de l'éducation. Nous devons nous exprimer sur la poursuite du combat concernant la réforme, les accommodements raisonnables, l'EHDAA, l'égalité des chances et certaines préoccupations sociales.

Nous avons décidé ensemble de bâtir une fédération à notre image et c'est pour cette raison que les membres de chacune des écoles et de chacun des centres constitueront l'axe central de la Fédération. Nous aurons la parole et nous devons nous faire entendre.

Diane Nault, présidente

LE CONSEIL DE PARTICIPATION ENSEIGNANTE : un outil à utiliser

Le conseil de participation enseignante (CE) est un organisme qui permet au personnel enseignant de **participer à l'administration pédagogique, disciplinaire et budgétaire de l'école ou du centre.**

En aucun temps, les réunions de secteur ou de cycle peuvent se substituer aux réunions officielles du CE. Il ne faudrait surtout pas dénaturer notre organisme de participation, le CE, consacré non seulement par la convention collective, mais aussi par la Loi 43 (celle qui a renouvelé notre convention) et la Loi sur l'instruction publique. La pédagogie, l'horaire de l'école, les activités, les journées pédagogiques et leur contenu doivent faire l'objet d'une réelle consultation **préalable** au CE.

Il importe de faire respecter nos droits et notre contrat de travail.

Abdou, Mansouri, vice-président



COMITÉ EHDAA : IMPOSÉ PAR LA LOI !

Vous avez été sollicités afin de prendre part aux travaux de votre nouveau comité école EHDAA. Pour ce faire, on vous a demandé de remettre le portrait de votre classe afin que les membres de ce comité puissent en faire la compilation et ainsi faire des recommandations à la direction sur les besoins de vos élèves pour l'année prochaine.

Pendant ce temps, au lieu de participer aux travaux qui permettraient aux écoles de recevoir plus de ressources, plusieurs directions disent aux enseignantes et enseignants:

- « *Ça ne donne rien ; de toute façon, tout est déjà décidé.* »
- Et bien d'autres...

Il nous apparaît important de poursuivre les travaux, malgré ces bons mots d'encouragement. Le comité EHDAA nous a été imposé par la loi et il n'y a aucune raison valable pour nous empêcher de faire notre travail. Les commissions scolaires font fi des nouvelles dispositions nationales et c'est pour cette raison qu'elles ont amorcé, depuis quelques semaines, la même procédure que par les années précédentes.

Le message des commissions scolaires au comité paritaire EHDAA a toujours été clair : « *Nous n'avons pas besoin des portraits de classe pour faire des recommandations. Nous n'avons qu'à élaborer de grands principes et faire des calculs mathématiques pour distribuer les ressources dans les établissements.* » Pourtant, on parle d'êtres humains !

SOMMAIRE

Message de la présidente ...	1
Le conseil de participation enseignante.....	2
Comité EHDAA : imposé par la loi	2-3
Élections au comité exécutif de la F.A.E.....	3-4
Nouvelles brèves.....	4
Jours de congé de maladie non monnayables	5
Équité salariale.....	5
Suppléance – traitement minimum.....	6
Échange poste à poste	6
Concours de dessin Impératif français "Québec en fête, Québec en fleurs !	6-7
Défilé 24 juin 2007	8

Comment peut-on offrir des services adéquats pour nos élèves dans cet esprit ? Aussi, combien de fois nous a-t-on dit d'intervenir le plus adéquatement possible auprès des élèves en faisant de la différenciation pédagogique ! Il faut respecter le fait que certains élèves ont besoin d'un service autre que la classe régulière.

Il est surprenant de constater que notre démarche sème la controverse chez nos dirigeants. Seraient-ils rébarbatifs au changement ? Combien de fois avons-nous entendu cette même affirmation à l'égard des enseignantes et enseignants ? Nos dirigeants semblent craindre quelque chose ! Est-ce le fait que nous aurons enfin le portrait réel de nos classes et que nous sommes maintenant outillés pour demander les services dont les élèves ont réellement besoin ? Serait-ce que maintenant, avec la nouvelle définition de cette clientèle en difficulté d'apprentissage à l'annexe XIX de la convention, nous sommes en mesure de recommander d'ouvrir de nouveaux groupes en nombre suffisant ?

Combien de fois avons-nous entendu :

- « *Ne réfère pas ton élève TC dans une classe spécialisée, il n'y a plus de place !* »
- « *Il est jeune, laissons-lui encore une chance (la chance étant de demeurer plus longtemps en classe régulière).* »

Pourtant, on ne nous a jamais dit :

- « *Laissons-lui la chance de bénéficier d'une classe spécialisée afin qu'il puisse cheminer à son rythme, sans le regard critique des autres élèves, ni la pression incessante de réussir au même titre que les autres.*

Qu'il puisse avoir un groupe d'appartenance dans lequel il pourra vivre enfin des réussites, être fier de ses réalisations et ainsi augmenter l'estime de soi, préalable à tout apprentissage. »

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, nous devons poursuivre nos travaux et ainsi démontrer que les commissions scolaires doivent ajuster leur tir en fonction des nouvelles dispositions et tenir compte de nos recommandations.

Abdou Mansouri, vice-président

Élections au Comité exécutif de la FAE – LES CINQ POSTES POURVUS SANS OPPOSITION

Le Comité exécutif de la FAE sera composé de :

Présidence :

Pierre Saint-Germain (Alliance des professeures et professeurs de Montréal);

Vice-présidence, relations du travail :

Christian Saint-Louis, (Syndicat de l'enseignement de la région de Laval);

Vice-présidence, vie professionnelle :

Manon Labelle (Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal);

Vice-présidence, vie politique :

Denis Letourneux, (Syndicat de l'enseignement de la région de Laval);

Vice-présidence, secrétariat et trésorerie :

Danielle Ducharme, (Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides)

Les nouveaux élus entreront en fonction à compter du 29 juin prochain. Les membres du Comité exécutif provisoire actuellement formé de : Nicole Frascadore à la présidence, Christian Saint-Louis, Nathalie Morel, Danielle Ducharme, Luc Ferland, Suzanne Desaulniers, Diane Nault, Stéphane Aucoin et Martin Laboissonnière, toutes et tous à la vice-présidence, poursuivront leur mandat jusqu'au terme du Congrès de fondation.

NOUVELLES BRÈVES :

Un petit rappel :

Il y a élections cette année au SEO. Il est primordial que nous nous exprimions en allant voter dans chacune de nos écoles le 30 mai prochain.

NOUS AVONS UNE CANDIDATURE À LA FAE COMME
REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE RETRAITE DE LA CARRA

Le site web du SEO est <http://www.s-e-o.ca/>,
celui de la FAE est <http://lafae.qc.ca/>

La CSQ :

La contestation juridique venant de la CSQ est au point mort. À l'automne, la Centrale demandait d'accélérer le processus de contestation. Depuis janvier, c'est le silence total. Cela n'empêche pas la FAE d'exercer ses droits et de nous représenter.

CONVENTIONS COLLECTIVES :

Comme vous l'avez constaté, nous ne pouvons recevoir les conventions collectives (Dispositions nationales). La partie patronale (CPNCF) allègue que la CSQ, tel que stipulé dans l'entente des dispositions nationales, doit recevoir plus de 80 000 exemplaires pour tout le personnel enseignant de la province. La CSQ ne veut toutefois pas concéder les exemplaires qui reviennent à la FAE. Ce n'est qu'un exemple de contraintes auxquelles nous avons à faire face de la part de la partie patronale. Le conseil fédératif a donc décidé de prendre les grands moyens afin d'obliger le CPNCF à transiger avec la FAE et ses neuf (9) syndicats affiliés. Une requête a été acheminée à la Commission des relations de travail nationale (CRT). Ce processus devrait aboutir sous peu.

Diane Nault, présidente

JOURS DE CONGÉ DE MALADIE NON MONNAYABLES

Au 1^{er} jour de travail de chaque année scolaire, la commission crédite à toute enseignante ou enseignant à temps plein 6 jours de congé de maladie (5-10.36 A)). Si l'enseignante ou l'enseignant travaille à temps partiel, le même pourcentage s'applique pour les jours de congé de maladie.

De plus, dans le cas d'une première année de service d'une enseignante ou d'un enseignant, la commission ajoute un crédit de 6 jours de congé non monnayables. Cette "banque" de congé de maladie non monnayable n'est octroyée qu'une seule fois et ne peut être augmentée tout au long de la carrière de l'enseignante ou de l'enseignant.

Louis Belcourt, vice-président
en relations de travail

ÉQUITÉ SALARIALE :

C.S.P.O.

Une erreur s'est glissée dans le versement des sommes relatives à l'équité salariale pour les enseignantes et enseignants de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais. Le montant attribuable à la période comprise entre le mois d'avril 2006 et le 21 novembre 2006 n'avait pas été versé sur la paie du 29 mars. La correction devrait apparaître sur la paie du 10 mai.

De plus, la commission devait joindre au relevé de salaire et de déductions du 10 mai une fiche expliquant le versement des sommes dues en vertu du règlement sur l'équité salariale.

Louis Belcourt,
vice-président en
relations de travail

CONTESTATION

Le délai pour contester une erreur en lien avec le versement des sommes dues suite au règlement sur l'équité salariale est de 40 jours ouvrables, à partir du moment où l'enseignante ou l'enseignant était en mesure de constater l'erreur. Ce délai commence cependant le 29 mars, soit le jour où le montant a été versé.

Les erreurs possibles peuvent être de deux types : la personne avait droit à un montant mais ne l'a pas reçu ou le montant versé par l'employeur ne correspond pas au montant qui aurait dû être versé.

La contestation se fait par le dépôt d'un grief et seul le syndicat peut déposer un grief. Si vous croyez qu'il y a une erreur, vous devez donc nous contacter. Comme la date limite pour déposer un grief est le 28 mai 2006, nous vous invitons à nous contacter avant le 23 mai 2007 si vous constatez un problème.

Louis Belcourt,
vice-président en
relations de travail

SUPLÉANTE OU SUPPLÉANT : TRAITEMENT MINIMUM

La suppléante ou le suppléant occasionnel qui se rend à l'école pour effectuer de la suppléance à la demande de la commission ou de l'autorité compétente reçoit un traitement minimum équivalent au taux prévu pour un remplacement de 60 minutes ou moins (6-7.03 C)).

Si vous êtes engagés pour effectuer une suppléance et que vous vous rendez à l'école, mais que la suppléance est annulée, vous avez quand même droit au traitement minimum.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

ÉCHANGE POSTE À POSTE

Une enseignante de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais détenant un poste au 2^e cycle du primaire, dans une école située dans "le vieux Hull", est intéressée à procéder à un échange poste à poste avec une personne enseignant dans le secteur Buckingham.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

Concours de dessin Impératif français « Québec en fête, Québec en fleurs ! » Prix Pierre-Debain

Le 4 mai 2007 - Ce concours de dessin ayant pour thème « Québec en fête, Québec en fleurs ! » est destiné à tous les élèves des écoles primaires de l'Outaouais.

« Québec en fête, Québec en fleurs ! »

Huit lauréats recevront le prix Pierre-Debain à la fête nationale du Québec le 24 juin et un chèque cadeau d'une valeur de 50\$ offert conjointement par les librairies du Soleil et Impératif français.

Pour plus de renseignements sur le concours et les règlements, il faut visiter le site Web d'Impératif français à l'adresse : www.imperatif-francais.org ou consulter l'affichette à la page 7 du présent Syn chronique.

Les élèves participants doivent faire parvenir leur dessin au plus tard le 4 juin 2007 à l'adresse suivante :

Concours de dessin Impératif français
Prix Pierre-Debain
C.P. 449, succ. Aylmer, Gatineau (Québec) J9H 5E7
Source : Impératif français, Tél. 819-684-8460

Québec en fête, Québec en fleurs!

La fête nationale du Québec

Concours de dessin « Prix Pierre-Debain * » d'Impératif français

RÈGLEMENTS :

- FORMAT DU DESSIN : 21,5 cm X 28 cm
- N'INSÉRER AUCUN TEXTE
- TU PEUX UTILISER DES CRAYONS DE CIRE, DES CRAYONS DE BOIS, DES CRAYONS FEUTRES, ETC.



INSCRIRE AU VERSO :

- TON NOM, TON ÂGE, TON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
- LE NOM ET LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE TON ÉCOLE
- TON NIVEAU SCOLAIRE

8 PRIX DE 50\$
en chèques-cadeaux
de la Librairie du Soleil

8 GAGNANTS
2 par catégorie

prématernelle-maternelle,
1^{er} cycle, 2^e cycle et 3^e cycle
de l'enseignement primaire.

DATE LIMITE :
LE 4 JUIN 2007

Envoie le tout à:
Concours de dessin Impératif français
a/s Madame Céline Boivin
C.P. 449, succursale Aylmer
Gatineau (Québec) J9H 5E7



La remise du Prix et des bons d'achat aura lieu à la fête nationale, le dimanche 24 juin, sur la scène Félix-Leclerc!
Les dessins reçus demeureront la propriété d'Impératif français.

* L'artiste peintre Pierre Debain, décédé en 1996, participa à la création du Mouvement Impératif français, du Parc de l'Imaginaire et du centre d'exposition l'Imagier.

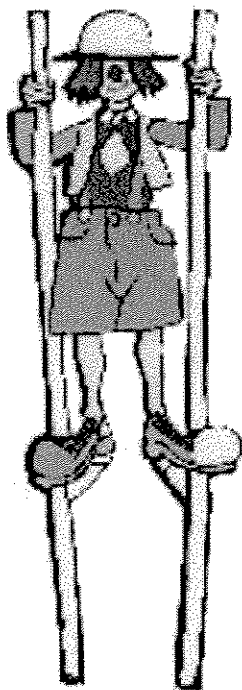
Dans plusieurs pays du monde, la fête nationale est l'occasion pour la population de descendre dans les rues et de célébrer en grand.

Impératif français invite tous les Québécois à venir participer au grand défilé de la fête nationale du Québec le dimanche 24 juin. C'est le temps d'y penser!



La fête s'en vient... C'est le temps d'y penser !
QUÉBEC EN FÊTE, QUÉBEC EN FLEURS !
LE DIMANCHE 24 JUIN 2007

DÉFILÉ « ÉCOLOGIQUE » et ALLÉGORIQUE
LE TINTAMARRE



Afin de célébrer la fête nationale du Québec, *Impératif français* organise le **GRAND DÉFILÉ** sur le thème **QUÉBEC EN FÊTE, QUÉBEC EN FLEURS** le dimanche **24 JUIN 2007 !**

De tous les coins de l'Outaouais, les gens du pays dans leurs atours **bleu et blanc** convergeront vers les Galeries Aylmer, lieu du **GRAND RASSEMBLEMENT**, pour prendre le départ du défilé écologique (non motorisé). Le défilé se mettra en branle à **13 h**, empruntera la rue Principale et aboutira au parc des Cèdres, lieu des grandes festivités de la *fête nationale du Québec, L'Outaouais en fête*.

Le défilé, c'est l'occasion par excellence de témoigner de sa fierté collective en arborant **LE BLEU ET LE BLANC** : costumes, drapeaux, maquillages, rubans, ballons, chapeaux, et visibilité sonore : crécelles, tambourins, cymbales, casseroles, cuillères, flûtes, tambours, harmonicas, accordéons, cornemuses, cloches, tam-tams, trompettes, etc. **TOUT UN TINTAMARRE !**

Tout ce qui est non motorisé est bienvenu dans le défilé écologique : piétons, vélos, tricycles, trottinettes, civières, voiturettes, béquilles, fauteuils roulants, chariots, landaus, diables, boîtes à savon, monocycles, brouettes, roulis-roulants, pousse-pousse, chaises à porteurs, patins à roulettes, échasses...

ON PEUT PRÉSENTER UN SPECTACLE ! Il suffit simplement d'en faire part aux organisateurs : jongleurs, monocyclistes, clowns, cracheurs de feu, marionnettes géantes, calèches, fanfares, corps de clairons, majorettes, musiciens... Une occasion de se faire connaître.

ON PEUT GAGNER DES PRIX ! Les participants qui font preuve d'originalité et d'imagination pour rehausser le défilé recevront des prix. **L'IMPORTANT, C'EST D'EN FAIRE PARTIE !** Le défilé outaouais : une activité à échelle humaine...

LA FÊTE S'EN VIENT... ON SE PRÉPARE DÈS MAINTENANT

Impératif français

Recherche et communications

Tél. : 819 684-8460

Imperatif@imperatif-francais.org

www.imperatif-francais.org